



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère des Infrastructures et des Transports
Terrestres et Aériens (MITTA)



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL – CAS SANS PRE QUALIFICATION POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES POUR L'UNITE DE GESTION DE PROJET (UGP) DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE SANDINIÉRI-TANAFF-FRONTIERE GUINEE BISSAU

D/1743/A3

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » en date du 20 Décembre 2023 et celui relatif aux travaux d'aménagement et de bitumage de la route Sandiniéri-Tanaff-Frontière Guinée Bissau publié le 23 juin 2022 dans le quotidien « l'AS »
2. La République du Sénégal a sollicité un crédit du Fonds Africain de développement (FAD) en vue de financer le coût du Projet d'aménagement et de bitumage de la route Sandiniéri-Tanaff-Frontière Guinée Bissau et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour l'acquisition de véhicules pour l'Unité de Gestion du Projet (UGP). Le marché est reparti en un seul (01) lot.
3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE SENEGAL), entité de mise en œuvre du projet, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures et des Transports Terrestres et Aériens (MITTA) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture des équipements demandés dans un délai maximal de soixante (60) jours à compter de la date de notification :

Un (01) Véhicule 4 x4 Station Wagon
Quatre (04) véhicules 4x4 pick-up double cabine
Une (01) ambulance médicalisée
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national tel que défini dans le Décret N° 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de *e-mail* : ageroute@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn, sdiatta@ageroute.sn et prendre connaissance du Dossier d'Appel d'Offres du lundi au vendredi pendant les heures de

travail de 08 heures à 17 heures (GMT) à compter du 18 décembre 2024 à l'adresse mentionnée suivante : AGEROUTE, Rue David Diop x Rue F, Fann Résidence, Dakar, Sénégal.

Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.

5. Les exigences en matière de qualification sont :

Capacité financière

Le Candidat doit fournir la preuve écrite de sa capacité financière par :

Le Candidat doit apporter la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences de chiffre d'affaires ci-après en fournissant ses états financiers certifiés par un comptable ou cabinet d'expertise comptable agréés par l'ONECCA ou organisme assimilé pour les trois dernières années (2021 – 2022 – 2023).

Le chiffre d'affaires moyen annuel requis pour les trois dernières années à compter de 2021 est de 260 000 000 FCFA :

Capacité technique et expérience

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

i) avoir réalisé avec succès, au cours des trois dernières années à partir de 2021, une (01) prestation de même nature (fourniture de véhicules) d'une valeur minimale de Cent millions (100 000 000) FCFA. Cette prestation devra être justifiée par une attestation de service fait dûment signé par le client. La similarité portera sur la quantité et la nature spécifique des fournitures.

- Fournir une attestation garantissant un service après-vente : d'un magasin de stockage de pièces de rechange
- d'un atelier de réparation et d'entretien performant, disposant d'un personnel expérimenté
- d'un véhicule de dépannage équipé de moyens de remorquage

Fournir au moins le CV du Chef de garage avec un niveau de Technicien supérieur.

6. 7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de Cinquante mille (50 000) F CFA par chèque certifié et barré émis au nom de l'AGEROUTE SENEGAL ou par versement au compte n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies.

7. 8. Les offres devront être soumises à l'AGEROUTE SENEGAL sise à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 21 janvier 2025 à 11 heures 30 minutes précises (GMT). Les offres arrivées en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes le 21 janvier 2025 à 11 heures 30 minutes précises (GMT) en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse ci-dessous :

Salle de réunion de l'AGEROUTE - rue F x rue David DIOP, Fann résidence, Dakar.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission émise par une institution financière agréée par le Ministère des Finances et du Budget d'un montant de trois millions (3 000 000) francs CFA.

Les offres demeureront valides pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de leur remise.

La garantie de soumission reste valable 28 jours après expiration de la durée de validité des offres.

Le Directeur général

Mamadou NDAO

